



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur Jean-Paul MOSSOUX** demeurant **Avenue des Hirondelles, 26 à 1950 Kraainem**.

Le bien concerné est situé **rue des Bois, 10 à 5361 Mohiville** et cadastré **3e division, MOHIVILLE, section A n°305Y2**.

Le projet consiste en l'**extension d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes : article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport au Guide Régional d'Urbanisme : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (arrêté ministériel du 03.06.09 – M.B. 06.07.09 pour Mohiville, Scy et Buresse) :
 - Pente et matériau de toiture (toiture plate).
 - Matériaux de parement (bardage bois + acrotère en bardage aluminium gris moyen).
 - Baies à dominante horizontale et baies circulaires.
 - Superficie des parties pleines inférieure à celle des parties vitrées.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 novembre 2022 au 13 décembre 2022 au Collège communal, soit :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 23 novembre 2022.